



## DOSSIER D'AIDE FINANCIERE DES SECTIONS SPORTIVES ATHLETISME ANNEE 2017

### MODE D'EMPLOI

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande d'aide financière des sections sportives auprès de la LBA pour **l'année civile 2017**.

Il contient cinq documents à compléter :

1. La fiche signalétique de la section (à retourner, même si vous ne sollicitez pas d'aide financière)
2. Le dossier de demande d'aide financière
3. Un exemplaire de la fiche de description d'action (à reproduire en 3 exemplaires)
4. La liste des élèves de la section sportive à compléter et signer
5. Les résultats probants obtenus par votre section

❖ Pour la fiche dossier de demande d'aide financière (2), n'oubliez pas de joindre **le budget réalisé de la section pour l'année scolaire écoulée**.

❖ Pour la fiche de description de l'action (3), vous pouvez la photocopier.

Vous avez la possibilité de présenter jusqu'à trois actions réalisées parmi les quatre domaines suivants :

- Equipement en matériel spécifique athlétisme (hors textile)
- Déplacements régionaux et nationaux
- Suivi médical spécialisé
- Animation locale ou actions de promotion

N'oubliez pas de classer vos actions par ordre de préférence sur la fiche dossier de demande d'aide financière.

❖ Pour la liste des élèves de la section sportive (4), ce sont **les licenciés de l'année scolaire 2016/2017** (ou **2017/2018 si la section n'a été labellisée qu'au 1 septembre**) qu'il faut prendre en compte.

Les noms figurant sur cette liste sont ceux **fournis au Rectorat** à la rentrée 2016 (ou 2017 pour les nouvelles sections).

Le dossier sera à renvoyer **par voie postale uniquement** au siège de la **Ligue de Bretagne d'Athlétisme, Maison Départementale des Sports 18, rue Pierre de Coubertin, 22440 Ploufragan** pour le **22 décembre 2017**, délai de rigueur.

Les aides seront versées pour le 15 février 2018.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour toutes demandes d'informations et de renseignements complémentaires.

Serge RIGOT

